



Le 13 mai 2022,

OBJET : Mesures sanitaires en vigueur à partir du 14 mai 2022

Chers parents,

Nous désirons vous informer des principaux changements qui entreront en vigueur le 14 mai prochain concernant l'allègement des mesures sanitaires appliquées en milieux scolaires.

Fin du port du masque obligatoire

Le port du masque pour les élèves et le personnel n'est plus obligatoire, et ce, en tout lieu soit :

- En classe ;
- Dans les cours d'éducation physique et à la santé ;
- Dans les aires communes ;
- Lors des déplacements ;
- Lors des activités parascolaires ;
- Dans l'autobus.

Bien que ce ne soit plus obligatoire, le choix de porter le masque reste à la discrétion de chaque personne. Par conséquent, jusqu'à la fin de l'année scolaire, nous pourrons continuer à distribuer des masques aux élèves qui souhaitent en porter.

Test rapide

Vous avez reçu cette semaine, par le biais de votre enfant, une dernière boîte de tests rapides.

Pour toutes questions supplémentaires, nous vous invitons à consulter le site <https://www.quebec.ca/> qui est mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions pour vos efforts soutenus à respecter les règles sanitaires évolutives, et ce, tout au long de cette année. Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour nous aider à éviter les éclosions et la propagation du virus afin de garder notre école ouverte et sécuritaire.

MB/sf

Myriam Boucher
Directrice